



QUESTIONS & ANSWERS / QUESTIONS ET RÉPONSES 002

This document is issued to answer questions from bidders regarding Innovation, Science and Economic Development Canada RFP # ISED194680. ALL TERMS AND CONDITIONS OF THE RFP REMAIN UNCHANGED. / Ce document est publié pour répondre aux questions des soumissionnaires concernant la demande d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada DP #ISED194680. TOUTES LES MODALITÉS ET CONDITIONS DE LA DP DEMEURENT SANS CHANGEMENT.

****Version française ci-dessous****

Question No. 3:

In that case with reference to the 'Point no. 1 of 'PROTECTED B, RELIABILITY STATUS', Page 36' which states, "The Foreign recipient Contractor/Subcontractor must be from a Country within the North Atlantic Treaty Organization (NATO), the European Union (EU) or from a country with which Canada has an international bilateral security instrument." As our head office is in India which doesn't fall under the list of countries mentioned, we request you to kindly provide relaxation on this clause so that we can participate in the RFP. We also have a registered office in USA.

Answer No. 3:

The security requirements of the RFP are mandatory and are not subject to change. Foreign organizations wanting to bid on Government of Canada solicitation requests with security requirements must contact their home country's national or designated security authority. These authorities are the government organizations responsible for contract security. As indicated in the RFP, the Contract Security Program (CSP) has more information listed on the following PWGSC website: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/international-eng.html>

*****English Version Above*****

Question No. 3:

Dans ce cas, en référence au « Point no. 1 de « PROTÉGÉ B, COTE DE FIABILITÉ », page 36 » qui stipule que, « L'Entrepreneur / Le sous-traitant étranger destinataire doit être dans un pays de l'Union européenne, dans un pays de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou dans un des pays avec lesquels le Canada a conclu une entente en matière de sécurité et un protocole d'entente bilatérale ou multinationale. ». Comme notre siège social est en Inde, qui ne fait pas partie de la liste des pays mentionnés, nous vous demandons de bien vouloir assouplir cette clause afin que nous puissions participer à la demande de propositions. Nous avons également un siège social aux États-Unis.

Réponse No. 3:

Les exigences en matière de sécurité de la DP sont obligatoires et ne sont pas sujettes à changement. Les organisations étrangères qui souhaitent soumissionner sur des appels d'offres du gouvernement du Canada assortis d'exigences de sécurité doivent communiquer avec l'autorité de sécurité nationale ou désignée de leur pays, soit l'organisme gouvernemental responsable de la sécurité des contrats. Comme indiqué dans la DP, le programme de sécurité contient de plus amples renseignements au site de TPSGC suivant: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/international-fra.html>.